

# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



## COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de MARCILLAC LA CROISILLE

L'an **deux mil dix neuf, le douze décembre**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **MARCILLAC LA CROISILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean Louis BACHELLERIE**.

Étaient présents : M. Jean Louis BACHELLERIE, Mme Agnès AUDEGUIL, M. Pascal VEYSSIERE, M. Guy NARD, M. Frédéric RATELADE, M. Hervé SAIGNE, Mme Joëlle CHAULET, M. Jean Luc MAZENOUX, Mme Marie-Agnès ACKER, M. Nicolas FAUGERAS, Mme Muriel THIERARD, Mme Danielle TABASTE, Mme Sandrine LECOQC.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : Mme Danielle TABASTE.

Compte rendu de la précédente réunion accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Suite au décès de Monsieur Georges Blachon, qui fût premier adjoint au Maire et conseiller municipal, il est demandé une minute de silence.

Reprise de la séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux questions à l'ordre du jour "Modification du tableau des emplois" et "Adhésion à l'achat groupé de défibrillateurs avec la Communauté de Communes de Ventadour- Egletons- Monédières".

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-079 : Alimentation en eau potable: liaison entre châteaux d'eau**

Monsieur le Maire revient sur la problématique de l'été 2019 concernant la fourniture en eau potable aux administrés. Suite aux différentes réunions, il propose de réaliser la liaison entre le château d'eau de Combebreuil et Trémoulet. Il rappelle l'estimation faite par le bureau d'étude de l'ordre de 110 000 à 120 000 € HT.

Il présente le devis de la société CONTANT qui propose la réalisation des travaux pour la somme de 33 809,60€ H.T soit 40 571,52€ T.T.C.

Après discussion, le conseil municipal :

- décide de retenir le devis de la société CONTANT pour un montant de 40 571,52€ TTC;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

13 VOTANTS

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

---

### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-080 : Projet de renforcement en eau de Trémoulet: validation du devis**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le devis de la société Sol Hydro Environnement, concernant la recherche de nouvelles ressources en eau, d'un montant de 850,00€ H.T

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de la société SHE;
- mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-082 : Achat d'un terrain**

Monsieur le Maire, informe l'assemblée des différents courriers échangés avec les propriétaires de la parcelle AI 57, située derrière la cantine scolaire, présentant une problématique pour la conservation de ce bâtiment communal.

En date du 30 septembre 2019, suite à un courrier de Monsieur OLIVIER François, indivisaire, Monsieur le Maire propose l'achat de ce terrain par la commune pour la somme de 300,00€.

Étant entendu que l'ensemble des frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il propose également de confier le dossier à Maître Sageaud, notaire à Lapeau.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de l'achat du terrain cadastré AI 57 pour un montant de 300,00€;
- décide de confier ce dossier à Maître Sageaud, notaire à Lapeau;
- donne tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-083 : Vente d'un terrain sectionnal**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame Massoubre et Monsieur Comte, qui souhaitent acquérir des parcelles cadastrées B490 et B492.

Monsieur le Maire présente un plan concernant ces deux parcelles :

- une parcelle numérotée 1 d'environ 2 000m<sup>2</sup>, entièrement constructible ;
- une parcelle numérotée 2 d'environ 1 750m<sup>2</sup>, en partie non constructible ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un éventuel acheteur, Monsieur Bay Yvan, serait intéressé par la parcelle n°2.

Ces parcelles appartenant à la section de Gagnebet, du Barry, du Veysset et du Bourg- Bas, il est nécessaire de provoquer un vote pour décider de la vente.

Monsieur le Maire rappelle qu'en cas de vente, les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de convoquer les ayants droits concernés par la section de Gagnebet, du Barry, du Veysset et du Bourg- Bas, par courrier, afin d'obtenir leur avis pour la vente du lot n°1 à Monsieur Comte Thomas et Madame Massoubre Céline, pour la somme de 16 000€ et la vente du lot n°2 à Monsieur Bay Yvan pour la somme de 3 000€ ;

- fixe la date du samedi 11 janvier 2020 de 10 heures à 12 heures en mairie pour le premier tour de l'élection et le samedi 17 janvier 2020 de 10 heures à 12 heures en cas de second tour ;
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire afin qu'il organise ce vote.

13 VOTANTS  
12 POUR  
0 CONTRE  
1 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-086 : Achat d'un terrain à Bournol Haut**

Monsieur le Maire rappelle la dangerosité de la sortie de la voie communale débouchant sur la route départementale n°18 au lieu- dit "Bournol".

Il informe l'assemblée avoir pris contact avec l propriétaire du terrain à l'angle de cette voie (cadastrée AO 345), Madame Bruneix Danièle.

Celle- ci donne son accord pour la vente d'une partie de cette parcelle, au profit de la commune, d'environ 200 m<sup>2</sup> pour la somme de 200,00 €, afin d'améliorer la visibilité de ce carrefour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de l'achat de ce terrain de 200m<sup>2</sup> pour la somme de 200,00 € qui fera ensuite partie du domaine communal;
- rappelle que les frais de bornage, effectué par la Sarl Ducros, seront à la charge de la commune ;
- décide que l'entretien de ce talus sera effectué par les services techniques de la commune.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-092 : Demande de pose de compteur d'eau: Zone artisanale de Bellevue**

Monsieur le Maire expose la demande de Monsieur Planche, concernant la pose d'un compteur d'eau à la zone artisanale de Bellevue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur Planche concernant la pose du compteur d'eau.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

#### **DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2019-095 : Adhésion au groupement d'achat de défibrillateurs avec la Communauté de Communes Ventadour- Egletons- Monédières**

Monsieur le Maire informe de la nécessité de faire l'acquisition de deux défibrillateurs, afin de les mettre à disposition dans la salle omnisports et la salle des fêtes.

Il propose d'adhérer au groupement de commande mis en place par la communauté de commune de Ventadour- Egletons- Monédières.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décident d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes Ventadour- Egletons-

Monédières concernant ces défibrillateurs.

- donnent tous pouvoirs et signature à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

13 VOTANTS  
13 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION

---

**INFORMATION : Questions Diverses**

Néant.

---

**INFORMATION : Information**

Monsieur le Maire informe que Madame Brunet Martine, agent de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Corrèze, a effectué le 30 septembre 2019 une inspection de la cantine scolaire.

Le résultat de ce contrôle conclut à un niveau de maîtrise des risques sanitaires de l'établissement satisfaisant, ce qui correspond à un niveau d'hygiène très satisfaisant.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h20.

---